



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2013**

**Date de la convocation : 26 novembre 2013**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Alain RENARD (2ème Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20131219\_006

**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE «  
PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Considérant** que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 12 décembre 2013 (convocation du 26 novembre 2013).

**Considérant** que faute de quorum à cette date du 12 décembre 2013, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 19 décembre 2013.

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M14,

**Considérant** que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité et notamment à l'activité services numériques mutualisés.

**Considérant** que le budget annexe « prestation de services numériques » est affecté à l'exécution des prestations de services numériques dans le champ concurrentiel et sur devis.

Aussi, les parts de charges en ressources humaines qui pèsent sur le budget principal en relation avec le budget annexe « prestation de services numériques » sont évaluées comme suit pour l'année 2013 :

- Responsable du projet : 20 jours
- Architecte réseau : 5 jours
- Technicienne TIC : 5 jours

Le montant estimatif de cette facturation est d'environ 10 000€ pour l'année 2013. Le montant définitif sera arrêté au vu des frais de personnels lors de la clôture des comptes.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver le remboursement du budget annexe « Prestation de Services Numériques » au budget principal du Syndicat Mixte selon les modalités de calcul visées ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires au compte 6215 (mise à disposition de personnels) feront l'objet d'un vote lors de la Décision Modificative n°1 du budget annexe « Prestation des Services Numériques ».

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

DÉLIBÉRATION N°20131219\_006

**FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE «  
PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)